



Nations Unies

ICCD/COP(15)/CST/5



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
23 février 2022
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Comité de la science et de la technologie

Quinzième session

Abidjan (Côte d'Ivoire), 11-13 mai 2022

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

Interface entre science et politique, et partage de connaissances

**Interface science-politique, diffusion et accessibilité des meilleures pratiques
et Pôle de connaissances de la Convention**

Interface science-politique, diffusion et accessibilité des meilleures pratiques et Pôle de connaissances de la Convention

Note du secrétariat

Résumé

Dans sa décision 19/COP.14, concernant l'interface science-politique, le Pôle de connaissances de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ainsi que l'analyse, la diffusion et l'accessibilité des meilleures pratiques, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de lui rendre compte de ladite décision, ainsi que des mesures prises pour faciliter le partage des connaissances et l'interface entre science et politique.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités.....	1–6	3
II. Pratiques et modalités de travail à appliquer par l’Interface science-politique en 2022 et 2023	7–27	3
III. Diffusion des connaissances pertinentes par le Pôle de connaissances de la Convention	28–42	7
IV. Cohérence et alignement de l’adaptation fondée sur les écosystèmes, de la réduction écosystémique des risques de catastrophe, des solutions naturelles et de la gestion durable des terres.....	43–57	9
V. Accessibilité des meilleures pratiques de gestion durable des terres.....	58–70	12
VI. Conclusions et recommandations	71–82	14

I. Généralités

1. Par sa décision 23/COP.11, la Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a mis en place une interface science-politique pour faciliter l'échange mutuel entre scientifiques et responsables des politiques et garantir la fourniture à toutes les parties intéressées des informations, des connaissances et des conseils utiles pour l'élaboration des politiques relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse. Suite à une évaluation extérieure des travaux de l'Interface science-politique, la Conférence des Parties, dans sa décision 19/COP.13, a décidé de maintenir l'Interface et de proroger son mandat actuel, tel que défini dans les décisions 23/COP.11 et 19/COP.12, jusqu'à la fin de la seizième session de la Conférence des Parties (2023).
2. Dans sa décision 19/COP.14, la Conférence des Parties a prié le Bureau du Comité de la science et de la technologie (CST) d'affiner les procédures de renouvellement de la composition de l'Interface afin de faciliter le renouvellement par étapes introduit dans la décision 19/COP.13, et a demandé au secrétariat de faciliter la communication entre l'Interface et les correspondants des Parties pour la science et la technologie, et de mobiliser des ressources pour le bon fonctionnement de l'Interface.
3. Toujours dans sa décision 19/COP.14, la Conférence des Parties a également demandé au secrétariat de continuer de développer et de coordonner son action avec les secrétariats des autres conventions de Rio et les partenaires compétents pour garantir la cohérence et l'harmonisation dans les initiatives concernant l'adaptation fondée sur les écosystèmes, la réduction écosystémique des risques de catastrophe, les solutions naturelles et la gestion durable des terres (GDT).
4. La section II du présent document rend compte des pratiques et des modalités de travail appliquées par l'Interface en 2020 et 2021. On trouvera une synthèse des résultats des travaux actuels de l'Interface science-politique dans les documents publiés sous les cotes ICCD/COP(15)/CST/2, ICCD/COP(15)/CST/3 et ICCD/COP(15)/CST/4.
5. Le section III du présent document fournit des informations sur la diffusion des connaissances pertinentes par l'intermédiaire du Pôle de connaissances, tandis que la section IV rend compte des résultats de la consultation concernant la cohérence et l'alignement des travaux sur l'adaptation fondée sur les écosystèmes, la réduction écosystémique des risques de catastrophe, les solutions naturelles et la gestion durable des terres.
6. La section V du présent document offre un aperçu de la coopération entre le secrétariat de la Convention et le Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT), ainsi que de l'accessibilité des meilleures pratiques de gestion durable des terres (GDT). La section VI énonce des conclusions et des recommandations.

II. Pratiques et modalités de travail à appliquer par l'Interface science-politique en 2022 et 2023

7. Compte tenu du mandat révisé de l'Interface et conformément au paragraphe 4 de la décision 23/COP.11 et à son rectificatif, tels que modifiés par les paragraphes 2 à 4 de la décision 19/COP.13, la composition de l'Interface est la suivante :
 - a) Les cinq membres du Bureau du CST ;
 - b) Cinq scientifiques, désignés chacun par leur région respective ;
 - c) Dix scientifiques indépendants sélectionnés par le Bureau du CST sur la base d'un appel ouvert, en tenant compte de l'équilibre entre les régions et entre les disciplines ;
 - d) Cinq observateurs, dont au moins un observateur issu d'une organisation compétente de la société civile, un observateur issu d'une organisation internationale compétente et un observateur issu d'une entité des Nations Unies compétente.

8. Pour renouveler la composition de l'Interface, des procédures de recrutement ont été ouvertes du 24 octobre au 24 novembre 2019, comme suit :

a) Un appel mondial ouvert a été lancé pour la sélection de scientifiques indépendants, compte tenu de l'équilibre entre les régions et entre les disciplines, et 70 candidatures ont été reçues de 45 pays ;

b) Un appel mondial ouvert a aussi été lancé pour la sélection d'organisations ayant le statut d'observateur, à la suite duquel sept candidatures ont été reçues.

9. À sa réunion des 8 et 9 décembre 2019, le Bureau du CST a renouvelé la composition de l'Interface sur la base du système de rotation établi par la décision 19/COP.13.

10. À cette réunion, le Bureau du CST a examiné, évalué et classé les dossiers de candidature reçus en réponse à ces appels, selon les modalités de sélection dont il était convenu. Ont ainsi été sélectionnés quatre nouveaux scientifiques indépendants et deux nouveaux observateurs. Ces nouveaux membres et observateurs ont complété l'effectif de l'Interface pour l'exercice biennal 2020-2021 de manière à maintenir l'équilibre entre régions et entre disciplines demandé au paragraphe 4 de la décision 23/COP.11.

11. Le calendrier du cycle de rotation pour le renouvellement de la composition de l'Interface faisait que, pour la période biennale 2020-2021, les membres du Bureau du CST n'étaient pas tenus de désigner des scientifiques représentant les régions. Toutefois, le Bureau a pris des mesures pour préparer le prochain renouvellement par étapes de la composition de l'Interface en affinant les procédures à suivre, conformément au paragraphe 1 de la décision 19/COP.14. Ainsi, un appel unique est lancé pour choisir les nouveaux membres et l'ensemble des candidatures reçues sont prises en considération pour recenser et sélectionner au niveau mondial les scientifiques indépendants ainsi que pour recenser au niveau régional les scientifiques parmi lesquels chaque région désignera son représentant. Dans le cadre du cycle de renouvellement par étapes, la première occasion de mettre en œuvre ces procédures affinées se présentera après la quinzième session de la Conférence des Parties.

12. Au cours du processus de renouvellement de la composition de l'Interface, le Bureau du CST a noté que, bien que les femmes aient été encouragées à poser leur candidature dans le texte de l'appel ouvert aux scientifiques indépendants, les femmes ne représentaient que 19 % des candidats. Bien que ce pourcentage soit similaire aux estimations de la proportion de femmes dans le corps professoral des sciences de la Terre et de l'environnement¹, il est inférieur aux estimations mondiales de la proportion de femmes parmi les chercheurs dans tous les domaines scientifiques² et est loin de l'objectif de parité femmes-hommes mandaté par l'Assemblée générale des Nations Unies pour toutes les activités des Nations Unies³. L'Assemblée générale a également affirmé qu'il était indispensable, pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, que les femmes de tous âges accèdent et participent, pleinement et dans des conditions d'égalité, aux activités liées à la science, à la technologie et à l'innovation⁴.

¹ Les statistiques pour les sciences de la Terre et de l'environnement sont similaires, mais il semble que la tendance s'améliore. Selon une étude récente, parmi les spécialistes des géosciences aux États-Unis, la proportion de femmes titulaires d'un doctorat était passée de 23 % à 40 % entre 1996 et 2015, et la proportion de femmes parmi les professeurs titulaires était passée de 5 % à 14 % pendant la même période. Voir l'introduction du document suivant : <https://agupubs.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1029/2019EA000706>.

² Dans un rapport intitulé « Measuring Gender Inequality in Science and Engineering » (Mesurer l'inégalité des sexes dans les sciences et l'ingénierie), publié en 2017, l'UNESCO a relevé que les femmes représentaient près de 30 % de tous les chercheurs dans le monde, mais avec des disparités régionales. Voir <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/saga-toolkit-wp2-2017-en.pdf>, p. 20.

³ Voir le rapport A/72/220 (Amélioration de la situation des femmes dans le système des Nations Unies) et les instructions administratives ST/AI/1999/9 (Mesures spéciales visant à assurer l'égalité des sexes) et ST/AI/2016/1 (Dispositif de sélection du personnel et d'encadrement de la mobilité).

⁴ Voir A/RES/70/213, par. 6.

13. Au cours de leurs débats sur les aspects liés au genre, les membres du Bureau du CST ont également pris note de la nécessité d'une assistance du secrétariat, qu'ils ont demandée, pour l'intégration de la dimension de genre dans les travaux d'évaluation scientifique menés par l'Interface. Sur les conseils du Bureau, des experts des questions de genre du secrétariat ont participé à toutes les réunions de l'Interface et contribué à toutes les révisions internes de ses rapports techniques pour aider à répondre à ce besoin. On trouvera de plus amples informations sur l'intégration des questions de genre et les plans du secrétariat pour l'élaboration d'une politique en la matière dans le document ICCD/COP(15)/17.

14. En outre, au cours du processus de renouvellement de la composition de l'Interface, le Bureau du CST a pris note des observations reçues des membres actuels et anciens de l'Interface sur la nécessité d'associer à ses travaux des scientifiques en début de carrière.

15. À sa réunion des 8 et 9 décembre 2019, le Bureau du CST a demandé aux coprésidents de l'Interface d'élaborer et de mettre à l'essai, avec l'appui du secrétariat et sous l'égide du programme de mentorat pour les jeunes spécialistes décrit dans le document ICCD/CRIC(20)/6, un programme de bourses qui associerait des scientifiques en début de carrière aux travaux de l'Interface, en tenant compte de l'objectif supplémentaire consistant à améliorer la diversité et l'équilibre hommes-femmes au sein de l'Interface en encourageant la participation des personnes traditionnellement sous-représentées dans la recherche scientifique.

16. Avec l'aide du Bureau du CST et du secrétariat, les coprésidents de l'Interface ont élaboré et lancé, comme projet pilote, un programme de bourses pour les chercheurs en début de carrière, administré par le secrétariat de la Convention et visant à engager des experts ayant au moins trois ans, et pas plus de six ans, d'expérience de la recherche après le doctorat, afin qu'ils contribuent aux travaux de l'Interface pendant la durée de son programme de travail. L'objectif de ce programme de bourses est de donner l'occasion à des personnes exceptionnelles en début de carrière, issues de tous les horizons et de toutes les disciplines, travaillant sur les problématiques de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse, de soutenir le secrétariat de la Convention et l'Interface dans leurs travaux visant à fournir des orientations thématiques sur les connaissances nécessaires à l'application de la Convention.

17. Les dossiers des candidats recommandés par les membres de l'Interface ont été examinés avec une attention particulière portée à l'équilibre hommes-femmes, à la diversité et aux qualités qui pourraient apporter une contribution immédiate au travail de l'Interface, puis deux scientifiques en début de carrière ont été sélectionnés. Tous deux ont apporté des contributions importantes aux travaux de l'Interface au cours de l'exercice 2020-2021. Les coprésidents de l'Interface, soutenus par le secrétariat, examineront les résultats du projet pilote après la seizième session de la Conférence des Parties afin d'affiner le programme.

18. Les modalités de travail de l'Interface sont régies par un mandat et des politiques associées, notamment un code de conduite, une politique en matière de conflits d'intérêts et une stratégie de communication, qui ont été adoptés par le treizième Bureau du CST⁵. À sa réunion des 8 et 9 décembre 2019, le quatorzième Bureau du CST les a également adoptés, sans modification.

19. L'Interface est présidée par le Président du Bureau du CST et par un scientifique indépendant qui ne fait pas partie du Bureau et qui est élu par les membres de l'Interface. Cette élection a eu lieu le 19 février 2020, à la onzième réunion de l'Interface.

20. Durant l'exercice biennal 2020-2021, les pratiques et les modalités de travail de l'Interface ont pris essentiellement la forme de groupes de travail et de réunions. Les membres et les observateurs ont participé à un ou plusieurs des trois groupes de travail mis en place pour chacun des sous-objectifs du programme de travail de l'Interface et chacune des six activités de coordination avec d'autres mécanismes scientifiques, comme énoncé dans la décision 18/COP.14. Ces groupes de travail étaient dirigés par trois coresponsables et au moins un conseiller d'une organisation observatrice et se réunissaient virtuellement à intervalles réguliers, y compris dans des séances de travail qui étaient des

⁵ <https://knowledge.unccd.int/science-policy-interface/mandate-and-tor-spi>.

éléments essentiels des onzième (17-19 février 2020), douzième (4-6 novembre 2020) et treizième (29 mars-1^{er} avril 2021) réunions plénières de l'Interface. La quatorzième réunion de l'Interface s'est tenue dans un format hybride en ligne et en personne, où des séances de travail en face à face étaient possibles (19-21 octobre 2021).

21. Les groupes de travail ont défini une méthode et un plan d'action préliminaires, qui ont débouché sur l'élaboration de notes conceptuelles, lesquelles ont été soumises au secrétariat pour examen et approbation des ressources à allouer aux activités prévues. Conformément aux orientations fournies au paragraphe 2 de la décision 19/COP.12, ces notes conceptuelles ont défini la meilleure façon de répondre aux besoins en matière de connaissances, en faisant appel à des experts dont les contributions ont enrichi les évaluations scientifiques et les rapports techniques de l'Interface.

22. Pendant l'exercice biennal 2020-2021, l'Interface a produit deux rapports techniques et les notes d'orientation correspondantes, qui ont servi à la formulation des messages clés et des options présentés en détail dans les documents publiés sous les cotes ICCD/COP(15)/CST/2 et ICCD/COP(15)/CST/3.

23. Le mandat de l'Interface encourage les membres et les observateurs à produire des publications scientifiques en s'appuyant sur les travaux d'évaluation qu'elle a menés. Au cours de la période biennale 2020-2021, les membres et observateurs actuels et anciens de l'Interface ont contribué à plus de 150 publications évaluées par des pairs résultant des travaux qu'ils avaient menés dans le cadre de l'Interface⁶.

24. Comme indiqué dans le document ICCD/COP(15)/CST/4, l'Interface a coopéré avec six autres groupes et organes scientifiques internationaux s'occupant des questions relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse, et a contribué à leurs travaux, notamment l'examen scientifique collégial d'évaluations thématiques et d'autres rapports importants produits par ces mécanismes scientifiques. Lorsque les Parties l'ont demandé dans la décision 18/COP.14, l'Interface a fait des analyses supplémentaires des messages clés de ces rapports qui concernent la Convention, et elle a assuré la supervision scientifique de la deuxième édition de la publication Perspectives territoriales mondiales. Durant l'exercice biennal, l'Interface, agissant en collaboration avec le secrétariat, a établi des relations plus officielles avec ces mécanismes scientifiques, comme les Parties lui avaient demandé de le faire dans la décision 20/COP.14.

25. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, le secrétariat s'est employé à faciliter la communication entre la Convention et les autres parties prenantes sur les questions relatives à l'Interface et à ses partenaires scientifiques. Il s'agissait notamment de sensibiliser les centres de liaison nationaux, les correspondants pour la science et la technologie et les experts inscrits sur la liste de référence aux possibilités d'examen scientifique par les pairs ouvert aux experts de tous les pays. Le secrétariat a également travaillé avec l'Interface sur des contributions au blog Science to Policy (De la science aux politiques), qui a été conçu de manière à permettre aux scientifiques, aux experts, aux professionnels, aux responsables des politiques et aux journalistes de partager leurs éclairages, leurs compétences et leurs idées avec les autres parties prenantes à la Convention⁷.

26. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, le secrétariat, le Bureau du CST et l'Interface ont étudié les moyens de faciliter davantage la communication entre cette dernière et les correspondants pour la science et la technologie des Parties. Dans le nouveau site Web consacré à la Convention, qui a été lancé au début de 2022, la section sur les connaissances scientifiques occupe une place importante, et elle est centrée sur les publications de l'Interface. Il a également été envisagé d'étendre les communications directes sur l'avancement des travaux de l'Interface au-delà des échanges entre les membres du Bureau du CST au sein de leurs régions, mais il a aussi été noté que les possibilités de présenter des résultats préliminaires des évaluations scientifiques de l'Interface avant qu'ils n'aient fait

⁶ On trouvera une liste de toutes les publications évaluées par les pairs publiées au cours de l'exercice 2020-2021 qui ont été coécrites par un ou plusieurs membres ou observateurs de l'Interface science-politique et qui résultent des travaux menés par celle-ci à l'adresse https://catalogue.unccd.int/SPI_2020-2021_Publications.pdf.

⁷ <https://knowledge.unccd.int/knowledge-products-and-pillars/unccd-science-policy-blog>.

l'objet d'un examen indépendant conforme à la procédure décrite dans la décision 19/COP.12 étaient limitées. Les communications directes ciblées avec les correspondants pour la science et la technologie, axées sur la participation à des réunions scientifiques en rapport avec la Convention et sur les étapes franchies par les partenaires de l'Interface, ont été développées.

27. Au cours de l'exercice 2020-2021, le secrétariat a continué à mobiliser des ressources pour le fonctionnement efficace de l'Interface, ce qui a permis à celle-ci de réaliser toutes les tâches de son programme de travail selon les moyens définis dans son mandat⁸.

III. Diffusion des connaissances pertinentes par le Pôle de connaissances de la Convention

28. Lancé à la quinzième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, le Pôle de connaissances de la Convention vise notamment à transposer à plus grande échelle les pratiques de gestion durable des terres et à accroître les connaissances et les compétences scientifiques et techniques des parties prenantes à la Convention. Le Pôle de connaissances vise à fournir aux parties prenantes à la Convention les connaissances et les informations nécessaires à l'application efficace de la Convention.

29. Le Pôle de connaissances relie les connaissances scientifiques pertinentes issues, entre autres, des travaux de l'Interface aux politiques et à leur mise en application. Pour ce faire, il fait en sorte que les différents documents produits par l'Interface soient facilement accessibles et les enrichit, en collaboration avec des partenaires, d'exemples et d'études de cas.

30. Dans sa décision 19/COP.14, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de continuer de développer et de renforcer le Pôle de connaissances de la Convention en fonction des besoins et des priorités des pays parties pour faciliter la diffusion des connaissances utiles auprès de toutes les parties prenantes. Dans la même décision, la Conférence des Parties a également encouragé les Parties et invité les parties prenantes à continuer à mettre en commun des informations et des connaissances pertinentes par l'intermédiaire du Pôle de connaissances. Tout au long de la période 2020-2021, les ressources du Pôle de connaissances ont été actualisées en permanence grâce aux informations communiquées par les parties prenantes, ainsi qu'aux dernières publications scientifiques pertinentes.

31. La Boîte à outils pour la lutte contre la sécheresse, qui relève de la Convention et a été lancée à la quatorzième session de la Conférence des Parties, fait partie intégrante du Pôle de connaissances. Dans sa décision 23/COP.14, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat et au Mécanisme mondial de continuer à améliorer et à développer la Boîte à outils pour la lutte contre la sécheresse.

32. D'autres ajouts à la base de données de la Boîte à outils ont été effectués sur la base des suggestions reçues des Parties, des parties prenantes et des partenaires régionaux et sous-régionaux, ainsi que d'après les résultats d'une enquête menée auprès des Parties et des organisations régionales.

33. En outre, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre de collaboration sur l'eau et l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Institut hydraulique danois (DHI) ainsi que d'autres partenaires, le secrétariat a organisé plusieurs webinaires de formation sur la Boîte à outils. On trouvera de plus amples informations sur la Boîte à outils pour la lutte contre la sécheresse et sur les ateliers et les possibilités de formation offertes dans le document ICCD/COP(15)/15.

⁸ Conformément au paragraphe 2 de la décision 19/COP.12, l'Interface science-politique est chargée de définir et de suivre la meilleure façon de procéder (par exemple, mandater une personne ou un groupe d'experts, organiser des réunions d'experts, encourager l'organisation de réunions régionales par des instituts ou des réseaux scientifiques régionaux) pour fournir au Comité de la science et de la technologie des orientations thématiques claires et bien définies sur les besoins en matière de connaissances scientifiques aux fins de l'application de la Convention.

34. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) soutient un projet sur les activités habilitantes favorisant l'application des décisions relatives à la sécheresse prises par la Conférence des Parties à la Convention. Le projet a été lancé en avril 2021 et la date d'achèvement prévue est décembre 2023. Dans le cadre de la composante 2, qui porte sur l'amélioration de la Boîte à outils pour la lutte contre la sécheresse, les activités suivantes sont prévues : i) étendre la portée de la Boîte à outils et en renforcer le contenu en y ajoutant des ensembles de données pour le suivi et l'alerte précoce, de meilleures fonctionnalités relatives à l'évaluation des risques et des outils d'atténuation des risques tenant compte des questions de genre ; ii) renforcer la capacité des pays membres à utiliser les fonctions étendues de la Boîte à outils ; iii) établir une communauté de pratique et renforcer les capacités en matière de gestion des risques de sécheresse afin de contribuer à la mise en commun des connaissances entre les pays et les utilisateurs individuels⁹.

35. En 2021, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont collaboré avec la FAO, le Centre PNUE-DHI de collaboration sur l'eau et l'environnement, WOCAT et d'autres partenaires à l'exécution de ce projet.

36. Suite à la décision 17/COP.14, le secrétariat a également fait un état des lieux, puis dressé un inventaire préliminaire des informations et connaissances existantes sur les espèces résistantes à la sécheresse. La plupart des registres où sont consignées ces informations ne sont pas dans le domaine public, mais il ressort de l'évaluation préliminaire que le fait de réunir un large éventail de partenaires publics et privés pourrait encourager un plus grand partage. À cette fin, le secrétariat a invité les deux plus grands dépositaires d'informations en dehors du secteur privé, l'Organisation du Système CGIAR et la FAO, à étudier les possibilités de partage, avec les parties prenantes de la Convention, d'informations sur les variétés végétales et les races animales résistantes à la sécheresse.

37. Par sa décision 25/COP.14, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat, en collaboration avec les entités, institutions et partenaires compétents des Nations Unies, d'élaborer une boîte à outils pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière. Afin de créer un inventaire des outils disponibles, plusieurs ateliers ont été organisés en 2020 et 2021 avec les partenaires concernés et les participants à la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.

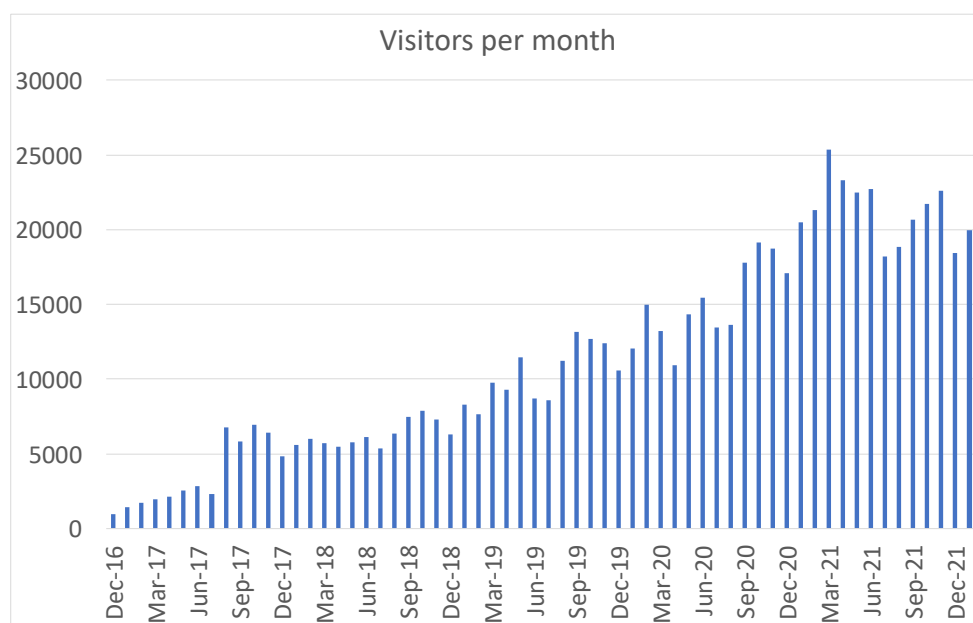
38. La Boîte à outils pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière devrait être lancée en 2022, en s'appuyant sur la structure du Recueil relatif aux tempêtes de sable et de poussière, qui a été publié au début de l'année 2022, et sur les connaissances qui y sont réunies. La mise à jour de la Carte de base des zones d'origine des tempêtes de sable et de poussière dans le monde a été publiée en 2021 dans le cadre du Pôle de connaissances, dans le but de l'inclure dans la Boîte à outils pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière. On trouvera de plus amples informations sur cette boîte à outils dans le document ICCD/COP(15)/16.

39. Afin d'améliorer l'accès aux connaissances sur la gestion durable des terres, dans le contexte de l'atténuation des risques de sécheresse et de l'atténuation des sources de tempêtes de sable et de poussière, le secrétariat a participé à un projet avec le WOCAT en 2021, dans le but de l'inclure dans ses deux boîtes à outils, pour la lutte contre la sécheresse et contre les tempêtes de sable et de poussière. La première phase de ce projet a consisté à évaluer la réactivité aux tempêtes de sable et de poussière et à la sécheresse des technologies et approches de gestion durable des terres recensées dans la base de données mondiale du WOCAT sur la GDT, et à améliorer et classer les données pour clarifier et renforcer leur pertinence par rapport aux différents besoins des utilisateurs. Le projet vise également à intégrer les données sur les tempêtes de sable et de poussière et celles du WOCAT relatives à la sécheresse dans les deux boîtes à outils portant sur ces thèmes, afin de rendre conviviales des recherches sur les options disponibles pour l'atténuation tant des tempêtes de sable et de poussière que de la sécheresse. Grâce à ces résultats, les parties prenantes de la Convention accéderont facilement à des conseils concrets sur les technologies de GDT pour l'atténuation à la fois des risques de sécheresse et des sources de tempêtes de sable et de poussière. Il leur suffira pour cela de passer par les boîtes à outils sur ces thèmes.

⁹ On trouvera de plus amples informations sur ce projet et les autres composantes dans le document ICCD/COP(15)/15.

40. Depuis le lancement du Pôle de connaissances en 2016, le nombre de visiteurs uniques a augmenté et s'est établi à plus de 20 000 par mois. Une part importante de la croissance du nombre de visiteurs en 2020 et 2021 peut être attribuée au contenu lié à l'atténuation des risques de sécheresse¹⁰.

Figure 1
Nombre de visiteurs au Pôle de connaissances
 (statistiques fournies par Google Analytics)



41. Au cours du second semestre de 2021, le secrétariat a lancé un projet visant à intégrer davantage le Pôle de connaissances dans le site Web consacré à la Convention, dans le cadre d'un effort de refonte et de changement d'image de ce dernier. Grâce à ce projet, le Pôle de connaissances fera partie intégrante de la nouvelle version du site, apparaissant à la section « Connaissances et données », afin d'apporter une base scientifique et factuelle aux communications sur les travaux relatifs à la Convention.

42. Au cours de la prochaine période biennale, le secrétariat entend continuer à développer les outils de gestion des connaissances et des données, dans le cadre de la structure du site Web consacré à la Convention, afin de garantir que les connaissances scientifiques pertinentes les plus récentes soient mises à la disposition des parties prenantes de la Convention, en étayant le message général du nouveau site Web.

IV. Cohérence et alignement de l'adaptation fondée sur les écosystèmes, de la réduction écosystémique des risques de catastrophe, des solutions naturelles et de la gestion durable des terres

43. En réponse à la décision 19/COP.14, le secrétariat a collaboré avec l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies (UNU-EHS), qui a également coordonné ses travaux avec les secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de la Convention sur la diversité biologique et d'autres partenaires concernés pour un rapport d'évaluation et de recherche indépendant sur la cohérence et l'alignement entre la GDT, l'adaptation fondée sur les

¹⁰ Nombre de visiteurs uniques par mois pour le site <http://knowledge.unccd.int>. Les personnes qui consultent le site plusieurs fois par jour ou par mois ne sont comptabilisées qu'une fois comme visiteur unique. Les chiffres sont les estimations fournies par Google Analytics.

écosystèmes, la réduction écosystémique des risques de catastrophe et les solutions naturelles¹¹.

44. Le rapport de l'ONU, intitulé « Coherence and Alignment among Sustainable Land Management, Ecosystem-based Adaptation, Ecosystem-based Disaster Risk Reduction and Nature-based Solutions », a été publié en novembre 2021¹². Il présente une évaluation de ces approches et fournit des informations sur leurs particularités, leurs similitudes et leurs différences par rapport à la manière dont chaque terme est utilisé dans le contexte de l'application des conventions de Rio et d'autres accords internationaux, tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

45. Dans ce rapport, ces notions sont analysées à la lumière du contexte historique, avec une comparaison des définitions convenues au niveau intergouvernemental, une comparaison de la terminologie utilisée, et un rappel des objectifs, cadres, stratégies et conventions mondiaux et nationaux pertinents. Le rapport présente également trois études de cas sélectionnées, visant à illustrer la manière dont les approches s'alignent et à mettre en évidence les synergies et les retombées positives entre elles.

46. Le rapport a été élaboré en commençant par un examen approfondi des documents, principalement axé sur les publications officielles des entités des Nations unies (Convention sur la lutte contre la désertification, CCNUCC, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), FAO, Convention sur la diversité biologique), du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et de l'Interface science-politique de la Convention, ainsi que sur la documentation grise publiée par les organisations concernées, notamment le WOCAT, le Partenariat pour l'environnement et la réduction des risques de catastrophe, la Fédération européenne des banques alimentaires (FEBA), la Banque mondiale et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Cette analyse a été complétée par une étude d'ensemble des publications scientifiques pertinentes.

47. La recherche documentaire a abouti à une version préliminaire du rapport, qui a ensuite été partagée et améliorée au cours d'un atelier participatif réunissant des représentants d'organisations qui ont joué un rôle central dans la mise au point d'une ou plusieurs des approches ou qui en sont les principaux utilisateurs finaux. Il s'agit, outre de la Convention sur la lutte contre la désertification, de la Convention sur la diversité biologique, de la FAO, de la FEBA, de l'UICN, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), de l'UNDRR, du PNUE, de la CCNUCC, de la Convention de Ramsar, de Wetlands International et du WOCAT. Les observations des participants ont servi à améliorer la qualité et l'utilité du rapport. Le rapport final a été élaboré et examiné par les mêmes participants à l'atelier.

48. Il ressort de l'analyse historique menée dans le rapport que la GDT est la plus ancienne de ces notions, et qu'elle est considérée comme un instrument important permettant d'aborder de manière synergique les problématiques traitées par les trois conventions de Rio.

49. À l'issue d'une comparaison des similitudes et différences conceptuelles entre les approches, les auteurs du rapport ont estimé que la notion de solutions naturelles était la plus générale et globale, et ils ont donc concentré l'analyse sur les points communs entre la GDT, l'adaptation fondée sur les écosystèmes et la réduction écosystémique des risques de catastrophe, et sur ce qui est propre à chacune.

50. Le rapport fournit une analyse de ces trois approches en fonction de leurs objectifs propres et des cadres de suivi et d'évaluation associés. Un cadre conceptuel (fig. 2) illustre les similitudes et les différences pour les différentes catégories analysées.

¹¹ Walz, Y., Nick, F., Higuera Roa, O., Nehren, U., Sebesvari, Z. (2021). *Coherence and Alignment among Sustainable Land Management, Ecosystem-based Adaptation, Ecosystem-based Disaster Risk Reduction, and Nature-based Solutions*. UNU-EHS, Convention sur la lutte contre la désertification. Bonn (Allemagne), <http://collections.unu.edu/view/UNU:8495>.

¹² Ibid.

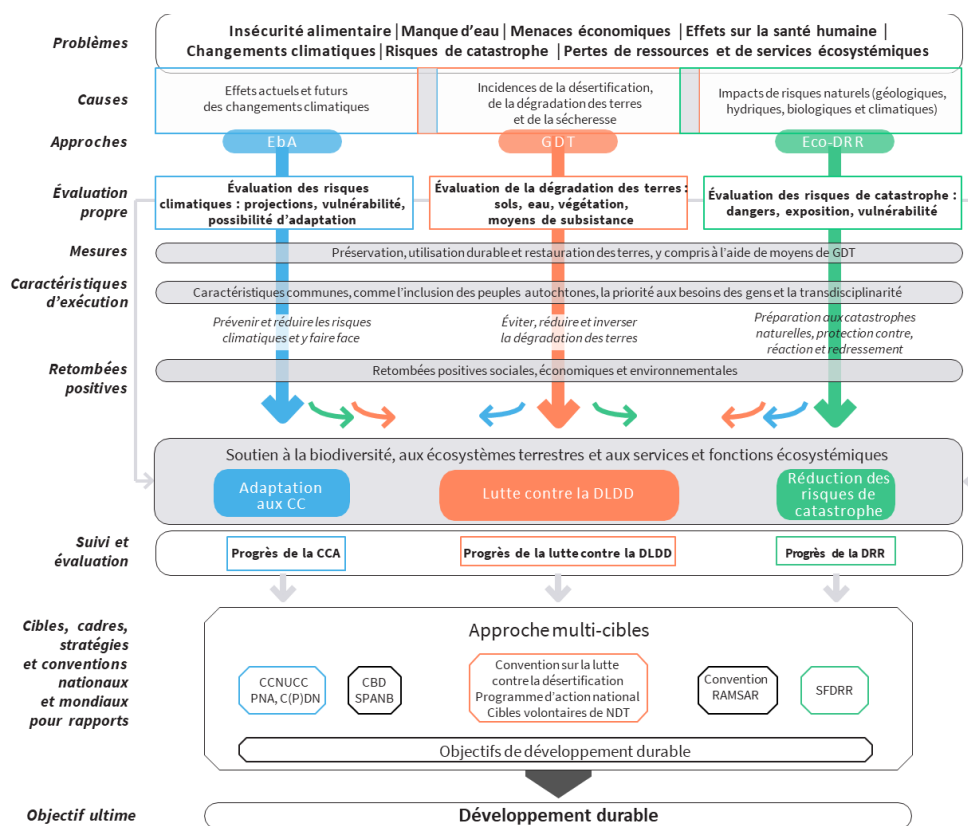
51. De nombreuses similitudes entre les trois approches ont été relevées : toutes trois font appel à des mesures de préservation des terres et d'utilisation durable et de restauration de celles-ci et toutes utilisent des technologies de GDT. Les caractéristiques d'exécution sont également similaires, notamment parce qu'elles appliquent une démarche centrée sur les personnes et transdisciplinaire et mettent l'accent sur l'équité et l'inclusion et l'intégration des connaissances et pratiques environnementales traditionnelles et autochtones.

52. En outre, il est ressorti de l'analyse que, même si les objectifs particuliers et une partie de la terminologie de base utilisés dans les contextes des différentes approches variaient, les définitions sous-jacentes et les caractéristiques d'exécution étaient compatibles, et de nombreux objectifs secondaires, tels que la protection de la biodiversité, le soutien aux fonctions et services écosystémiques ou la promotion du développement durable, étaient partagés.

53. Le rapport présente également le constat que, malgré des différences entre leurs objectifs particuliers, les projets relevant de chaque approche pouvaient produire de multiples retombées positives. De ce fait, les projets lancés dans le cadre de l'une quelconque de ces approches sont susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs particuliers des autres approches, ce qui signifie que ces projets pourraient atteindre simultanément les objectifs fixés dans plusieurs conventions et cadres.

Figure 2

Cadre conceptuel des similitudes et des différences entre la gestion durable des terres, l'adaptation fondée sur les écosystèmes et la réduction écosystémique des risques de catastrophe¹³



EbA : adaptation fondée sur les écosystèmes / GDT : gestion durable des terres / Eco-DRR : réduction écosystémique des risques de catastrophe / DLDD : désertification, dégradation des terres et sécheresse / CCA : adaptation aux changements climatiques / CCNUCC : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques / PNA (CCNUCC) : plan national d'adaptation /

¹³ Walz, Y., Nick, F., Higuera Roa, O., Nehren, U., Sebesvari, Z. (2021). Coherence and Alignment among Sustainable Land Management, Ecosystem-based Adaptation, Ecosystem-based Disaster Risk Reduction, and Nature-based Solutions. UNU-EHS, Convention sur la lutte contre la désertification. Bonn (Allemagne). Disponible à l'adresse <http://collections.unu.edu/view/UNU:8495>.

C(P)DN : contribution (prévue) déterminée au niveau national / CBD : Convention sur la diversité biologique / SPANB : stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité / NDT : neutralité en matière de dégradation des terres / SFDRR : Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

54. Les différentes approches peuvent, et vont probablement, produire de multiples retombées positives mutuelles, mais il a été constaté dans le rapport que ces retombées positives n'étaient pas toujours comptabilisées dans les objectifs fixés par les différents processus. Des guichets de financement particuliers ayant été mis en place pour la réalisation de certains objectifs, les projets sont souvent orientés vers un seul des multiples objectifs.

55. Afin que les multiples retombées positives soient comptabilisées pour tous les objectifs pertinents, expliquent les auteurs du rapport, les possibilités d'obtenir de multiples retombées positives mutuelles devraient être prises en compte dans la phase de conception du projet. Cela pourrait aider les pays à réduire la duplication des efforts et à optimiser les investissements globaux nécessaires pour atteindre les objectifs multiples mais liés.

56. Au cours de l'atelier d'examen du rapport, certains participants ont également noté qu'il y avait eu une expansion des approches nouvelles et existantes de gestion durable de l'eau et des terres qui pouvaient également relever de la notion générale de solutions naturelles et être cohérentes avec elle, mais qui n'étaient peut-être pas encore officiellement reconnues dans les cadres intergouvernementaux. Parmi les exemples mentionnés par certains participants figuraient l'agriculture respectueuse de l'environnement, l'agroécologie, l'agriculture régénératrice, l'agroforesterie, la permaculture, l'agriculture biodynamique et l'agriculture adaptée à la sécheresse. Les participants à l'atelier ont pensé qu'une analyse de cohérence et d'alignement semblable à celle menée par l'ONU profiterait à tous les acteurs de la GDT, de l'adaptation fondée sur les écosystèmes et de la réduction écosystémique des risques de catastrophe, aux parties prenantes de la Convention et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi qu'aux organisations qui mettent en œuvre des solutions naturelles, la GDT, l'adaptation fondée sur les écosystèmes et la réduction écosystémique des risques de catastrophe.

57. Dans le prolongement de ce rapport, l'ONU et le secrétariat de la Convention entendent poursuivre leur collaboration avec les différents acteurs concernés au cours du prochain exercice biennal. Cela prendra la forme d'un atelier destiné à évaluer les conclusions obtenues, l'objectif étant d'élaborer conjointement des mesures garantissant que les multiples retombées positives obtenues par les différentes approches soient pris en compte dans la phase de conception des projets.

V. Accessibilité des meilleures pratiques de gestion durable des terres

58. La gestion durable des ressources en terre et en eau est au cœur de l'objectif de la Convention (art. 2) et la connaissance des pratiques appropriées est essentielle à son application effective. De nombreuses décisions de la Conférence des Parties relatives à l'interface entre science et politique et au partage des connaissances ont mis l'accent sur la fourniture de conseils pratiques fondés sur des données factuelles pour des solutions sur le terrain. Pour les connaissances sur les pratiques de GDT, le secrétariat collabore, entre autres, avec le WOCAT, qui dispose d'une riche base de données sur les pratiques de GDT (techniques et approches).

59. Créé en 1992, le WOCAT est un réseau mondial de spécialistes de la GDT, qui réunit plus de 2 000 membres inscrits sur sa plateforme, ainsi que plus de 60 institutions participantes et une trentaine d'initiatives nationales et régionales. Il met en relation les parties prenantes avec des spécialistes et des experts de la GDT qui mettent en commun des outils et des méthodes permettant de définir les champs d'action, et donne aux membres l'occasion de partager leurs connaissances en matière de gestion des ressources foncières.

60. Les partenaires du Consortium WOCAT sont entre autres le Centre pour le développement et l'environnement de l'Université de Berne, la FAO, le Centre international de référence et d'information pédologique, l'Alliance de Bioversity International et du Centre

international d'agriculture tropicale, l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA) et le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes.

61. En 2014, suite à la décision 17/COP.11, la base de données du WOCAT a été sélectionnée comme principal outil recommandé aux parties prenantes de la Convention pour échanger des connaissances et des bonnes pratiques sur la GDT. De plus, également suite à cette décision, les meilleures pratiques de GDT précédemment communiquées par les Parties par l'entremise du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre ont été transférées et intégrées dans la base de données du WOCAT. Dans le cadre du processus d'établissement des rapports nationaux dans le cadre de la Convention, les Parties sont encouragées à faire part de leurs meilleures pratiques en matière de GDT à l'aide de cette base de données. Des références aux meilleures pratiques présentées dans la base de données du WOCAT peuvent être faites dans les rapports officiels des pays, à la section « Action sur le terrain » du formulaire de rapport. Toutes les meilleures pratiques de la base de données du WOCAT sont diffusées par le Pôle de connaissances de la Convention, ce qui enrichit la panoplie d'outils d'atténuation des risques de sécheresse proposés dans la Boîte à outils pour la lutte contre la sécheresse.

62. À la quatorzième session de la Conférence des Parties, tenue en Inde, le WOCAT a présenté l'initiative WOCAT 2020+, qui a été mise au point par les partenaires du Consortium WOCAT en étroite collaboration avec le secrétariat de la Convention¹⁴. Cette initiative vise à stimuler l'adoption de pratiques de GDT dans le monde entier grâce à un partenariat mondial renforcé.

63. L'initiative WOCAT 2020+ a pour objet d'établir une plateforme d'expertise de premier plan et de créer une dynamique de transformation pour permettre aux pays et aux institutions d'intensifier la GDT, de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres et d'atteindre les objectifs de développement durable connexes visés par les trois conventions de Rio sur les terres, le climat et la biodiversité. S'appuyant sur les vastes connaissances présentées dans la base de données mondiale sur la GDT et sur les nouvelles actions de partenariat, l'initiative WOCAT 2020+ synthétise les expériences locales, nationales et régionales, fournit des outils pour une prise de décision fondée sur des données d'observation, facilite les recherches ciblées et diffuse les enseignements tirés de l'expérience. Cela permet à un large éventail de parties prenantes - des vulgarisateurs agricoles aux centres de liaison nationaux pour la Convention - d'accéder à de nouvelles connaissances et orientations en matière de GDT.

64. Le 17 février 2020, le secrétariat de la Convention et le WOCAT ont signé un accord de partenariat, dans lequel ils se sont engagés à mettre en œuvre l'initiative WOCAT 2020+ avec les partenaires du Consortium.

65. Dans le cadre de cet accord de partenariat, un certain nombre de projets ont été lancés en 2020 et 2021, notamment un projet sur les coûts et les avantages de la GDT, en collaboration avec l'Agence allemande de coopération internationale et l'initiative Economics of Land Degradation (ELD). Dans le cadre de ce projet, qui a pour but d'aider à faire mieux connaître les coûts et les bienfaits de la GDT, il est prévu de passer en revue la base de données mondiale du WOCAT sur la question pour en dégager les coûts et les avantages des différentes technologies disponibles, ainsi qu'une analyse des emplois que chacune est susceptible de créer.

66. En outre, un projet a été lancé pour la mise au point d'un module sur les questions liées au genre dans la base de données du WOCAT. Le nouveau module, qui est actuellement mis à l'essai dans 13 pays, vise à fournir un meilleur aperçu des possibilités de prise en compte des questions de genre dans l'utilisation des technologies de GDT, tout en sensibilisant davantage aux questions relatives à l'égalité des sexes les utilisateurs du WOCAT, les praticiens de la gestion durable des terres et les parties prenantes de la Convention. Pour de plus amples renseignements sur ce projet, voir le document ICCD/COP(15)/17.

¹⁴ https://www.wocat.net/documents/1082/WOCAT2020_Concept_Note.pdf.

67. En 2021, dans le cadre du projet sur le renforcement de la Boîte à outils pour la lutte contre la sécheresse qui est dirigé par la FAO et financé par le FEM, un sous-projet a été lancé pour renforcer les connaissances sur la GDT en relation avec l'atténuation des risques de sécheresse, et pour mieux intégrer dans la Boîte à outils les connaissances sur la GDT détenues par le WOCAT. L'analyse des statistiques d'accès à la Boîte à outils pour la lutte contre la sécheresse montre une augmentation significative de l'intérêt pour l'atténuation des risques de sécheresse¹⁵. Avec ce sous-projet, le secrétariat vise à répondre à ce besoin en fournissant des orientations pour l'élaboration des politiques et en permettant aux utilisateurs d'accéder plus facilement aux pratiques de GDT qui sont pertinentes dans leur contexte. Pour de plus amples renseignements sur ce projet, voir le document ICCD/COP(15)/15.

68. Dans le cadre du même projet, le secrétariat s'est associé au WOCAT pour recenser les pratiques de GDT pour l'atténuation des sources de tempêtes de sable et de poussière, dans le but d'intégrer ces pratiques dans la Boîte à outils pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière. Le projet, qui devrait être achevé au cours de 2022, vise également à renforcer les synergies entre les boîtes à outils pour la lutte contre la sécheresse et contre les tempêtes de sable et de poussière. Le projet est coordonné et géré par l'Université de Berne pour le compte du Consortium WOCAT, tandis que l'ICARDA fournit les connaissances spécialisées nécessaires.

69. En outre, le secrétariat a collaboré avec le WOCAT en 2020 et 2021 pour produire une brochure et une campagne dans les médias sociaux sur la gestion durable des terres et la restauration des écosystèmes pour marquer le lancement de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. La brochure montre comment la GDT joue un rôle central dans chacun des huit écosystèmes sélectionnés pour structurer les activités de la décennie. S'appuyant sur la collection de meilleures pratiques figurant dans la base de données du WOCAT, la brochure comprend de nombreux exemples concrets de projets de GDT sur le terrain pour les huit écosystèmes définis, allant de l'agroforesterie dynamique en Bolivie et de la gestion des pâturages en rotation en Ouzbékistan à l'agriculture urbaine en Ouganda¹⁶. Pour de plus amples renseignements sur ce projet, voir le document ICCD/COP(15)/3.

70. Pour le prochain exercice biennal, le secrétariat vise à renforcer la collaboration avec le WOCAT, en mettant au point de nouveaux outils et produits sur la GDT, et en répondant aux besoins répertoriés par les parties prenantes de la Convention.

VI. Conclusions et recommandations

71. Après avoir examiné les rapports cités dans le présent document, les modalités de travail de l'Interface science-politique, les progrès accomplis dans la mise en place du Pôle de connaissances de la Convention, le rapport sur la cohérence et l'alignement entre l'adaptation fondée sur les écosystèmes, la réduction écosystémique des risques de catastrophe, les solutions naturelles et la gestion durable des terres, et sur la diffusion des meilleures pratiques en matière de GDT, le CST souhaitera peut-être examiner les conclusions suivantes, en vue de formuler des recommandations à l'intention de la Conférence des Parties.

72. Les améliorations apportées au processus de renouvellement par étapes de la composition de l'Interface ont permis de maintenir un équilibre approprié entre les régions et disciplines dans son effectif. Toutefois, les préoccupations soulevées par le Bureau du CST au sujet de l'équilibre hommes-femmes, ainsi que la nécessité d'intégrer la dimension de genre dans tous les travaux de l'Interface, soulignent que celle-ci a besoin de se doter de sa propre politique relative à l'égalité femmes-hommes et d'un

¹⁵ Les statistiques sur le nombre de visiteurs au Pôle de connaissances sont fournies par Google Analytics. Ce service fournit des estimations du nombre de visiteurs pour les différentes pages et sections du site, ainsi qu'une indication des requêtes soumises à des moteurs de recherche qui ont amené les utilisateurs au Pôle de connaissances. Voir aussi le paragraphe 40 ci-dessus.

¹⁶ <https://www.unccd.int/publications/restoring-life-land-role-sustainable-land-management-ecosystem-restoration>.

plan d'action destiné à améliorer la proportion de femmes et à traiter les questions liées au genre au sein de l'Interface, cette politique et ce plan d'action venant compléter le mandat de l'Interface. Ces dernières années, d'autres groupes et organismes scientifiques intergouvernementaux ont élaboré et institué une politique relative à l'égalité femmes-hommes et un plan d'action correspondant¹⁷. Bien que des défis subsistent, cette approche a contribué aux progrès réalisés dans l'amélioration de l'équilibre hommes-femmes et dans la résolution des problèmes liés au genre¹⁸.

73. Il faut étudier la possibilité d'étendre les communications sur l'avancement des travaux de l'Interface au-delà des échanges entre les membres du Bureau du CST au sein de leurs régions, et d'en adresser directement aux Parties, tout en gardant à l'esprit la difficulté de présenter des résultats préliminaires des évaluations scientifiques de l'Interface avant qu'ils n'aient fait l'objet d'un examen indépendant conforme à la procédure décrite dans la décision 19/COP.12.

74. Grâce au soutien généreux des Parties, le secrétariat a réussi au cours de l'exercice 2020-2021 à mobiliser des ressources pour le fonctionnement efficace de l'Interface, ce qui a permis à celle-ci de mener à bien toutes les tâches qui lui avaient été assignées dans son programme de travail.

75. Le Pôle de connaissances de la Convention s'est avéré être un outil efficace pour relier les connaissances scientifiques pertinentes, issues notamment des travaux de l'Interface, aux politiques et à la mise en œuvre.

76. Le secrétariat peut s'appuyer sur les synergies entre les outils élaborés par l'Interface et les autres outils proposés, tels que la Boîte à outils pour la lutte contre la sécheresse et celle pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, en les fournissant tous sur une même plateforme.

77. Le rapport sur la cohérence et l'alignement entre l'adaptation fondée sur les écosystèmes, la réduction écosystémique des risques de catastrophe, les solutions naturelles et la gestion durable des terres a fourni un aperçu précieux des différences et des similitudes entre ces approches, et a souligné le rôle central des solutions terrestres et de la GDT dans toutes les approches.

78. Sur la base de ce rapport, on peut conclure que ces approches sont compatibles et qu'en prenant en compte les multiples retombées positives mutuelles au cours des phases de conception de projets relevant de toutes ces approches, les investissements globaux nécessaires pour atteindre les objectifs multiples mais liés pourront être optimisés. Cela pourrait également permettre aux parties prenantes de la Convention de bénéficier de possibilités de financement axées sur des objectifs multiples découlant de l'exécution de projets de GDT. Ces projets peuvent être conçus de manière à inclure des retombées positives orientées vers les objectifs propres à la Convention, tout en permettant aux parties prenantes de rendre compte des progrès accomplis vers les objectifs de plusieurs conventions de Rio.

79. En outre, d'autres approches non incluses dans la comparaison effectuée dans le présent rapport, et qui ne sont pas encore officiellement reconnues par la Convention et d'autres accords environnementaux multilatéraux, peuvent offrir des possibilités. Compte tenu de l'ampleur des activités menées dans le cadre de ces autres approches, qui ne sont peut-être pas encore prises en compte dans les rapports établis au titre des accords multilatéraux sur l'environnement, une analyse d'alignement similaire à celle menée par l'ONU serait bénéfique pour toutes les parties prenantes.

¹⁷ Voir, par exemple, la politique relative à l'égalité hommes-femmes et le plan d'action du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2020/05/IPCC_Gender_Policy_and_Implementation_Plan.pdf.

¹⁸ Voir l'expérience du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat : <https://www.nature.com/articles/d41586-022-00208-1?proof=tNature>.

80. La collaboration entre le secrétariat de la Convention et le Consortium WOCAT a permis d'aligner efficacement les objectifs de la nouvelle stratégie du WOCAT sur ceux de la Convention. De multiples projets visant à fournir des outils de mise en commun des connaissances précisément axés sur les besoins des parties prenantes de la Convention sont en cours d'élaboration.

81. La base de données du WOCAT peut continuer à être un outil précieux pour les parties prenantes de la Convention pour l'échange de connaissances, tandis que les outils en cours d'élaboration contribuent à renforcer les capacités des parties prenantes conformément au cadre stratégique 2018-2030 de la Convention.

82. Le CST souhaitera peut-être tenir compte de ces conclusions lorsqu'il engagera des consultations sur un projet de décision destiné à la Conférence des Parties, sur la base du projet de texte pour les négociations qui figure dans le document ICCD/COP(15)/CST/8 et qui, suite à la décision 32/COP.14, contient tous les projets de décision établis à l'intention des Parties pour examen à la quinzième session du CST.
